

**ARRÊTÉ 2025-AG-046 PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMENS
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026**

- *Vu le Code de l'éducation et, notamment, ses articles L. 613-1s et L.712-2 5^e ;*
- *Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;*
- *Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 portant transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;*
- *Vu le règlement intérieur ;*
- *Vu les règlements d'examens des universités partenaires ;*
- *Vu les arrêtés de composition des jurys d'examen des universités partenaires de Nîmes, Montpellier et Aix-Marseille ;*

Le Président de l'Université de Mayotte

ARRÊTE

DÉPARTEMENT SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Licence Sciences de la Vie

Article 1 :

Le jury d'examens de la Licence Science de la Vie est composé comme suit :

Présidente du jury : Claire GOLLETY

Membres titulaires : Emmanuel CORSE, Marie TREVISAN

Membres suppléants : Marin AUGER, AUDREY LAENCUENTRA, Mathieu MILLAN

Licence Mathématiques Générales

Article 2 :

Le jury d'examens de la Licence Mathématiques générales est composé comme suit :

Président du jury : Valentin SAMOYEAU

Membres titulaires : Chiraz TRABELSI, Tiphaine BEAUMONT

Membres suppléants : Ahmed REJAIBA, Khaoula HADJ AMOR

DÉPARTEMENT LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

Licence Lettres modernes

Article 3 :

Le jury d'examens de la Licence Lettres modernes est composé comme suit :

Président du jury : Dominique DEPAULE

Membres titulaires : Pascal CHAMBIN, Florina POPA, Sophie SAINTE-MARIE

Membres suppléants : Frantz THILLE, Anne HAWKSWORTH

Licence Géographie

Article 4 :

Le jury d'examens de la Licence Géographie est composé comme suit :

Président du jury : Frantz THILLE

Membres titulaires : Victoire COTTEREAU, Matthieu LE DUFF, Jean-Nicolas JACQUES

Membres suppléants : Aline AUBRY, Matthieu JEANSON, Francisco CORTEZZI

DÉPARTEMENT DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Licence Droit

Article 5 :

Le jury d'examens de la Licence Droit est composé comme suit :

Président du jury : Edern DE BARROS

Membres titulaires : Mamadou BAH, Laurent CHASSOT, Aliou DIALLO

Membres suppléants : Alexandre VACHER, Auguste APETОВI

Licence Administration Économique et Sociale

Article 6 :

Le jury d'examens de la Licence AES est composé comme suit :

Président du jury : Raymond WALTER

Membres titulaires : Richard DOITRANT, Marc DUBOIS, Fateh SACI

Membres suppléants : Léopold AYITE, Andry RAMROSON

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations

Article 7 :

Le jury d'examens de la Licence Professionnelle MGO est composé comme suit :

Président du jury : Fateh SACI

Membres titulaires : Cécile ASPART, Léopold AYITE, Andry RAMAROSON

Membres suppléants : Mamadou DIOP

Licence Professionnelle Développement de Projets de Territoires

Article 8 :

Le jury d'examens de la Licence Professionnelle DPT est composé comme suit :

Président du jury : Alexandre VACHET

Membres titulaires : Léopold AYITE, Raymond WALTER

Membres suppléants : Andry RAMAROSON, Soilihi Sitti RAOUZAT

DIPLÔME UNIVERSITAIRE PASSEPORT POUR RÉUSSIR ET S'ORIENTER

Article 9 :

Le jury d'examens du DU PAREO est composé comme suit :

Présidente de jury : Cynthia AFONSO RAMOS

Vice-présidente : Lavie MATURAFI

Membres titulaires : Léopold AYITE, Pascal CHAMBIN

Membre suppléant : Frantz THILLE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET RELIGIONS

Article 10 :

Le jury d'examens du DU VRR est composé comme suit :

Président de jury : Frantz THILLE

Membres titulaires : Julien COUARD, Frédéric DOREL

Membres suppléants : Guillaume LAUBIES

DIPLOME UNIVERSITAIRE PRATIQUES DU SPECTACLE VIVANT

Article 11 :

Le jury d'examens du DU PSV est composé comme suit :

Présidente de jury : Carolina PECHENY

Membres titulaires : Hervé HERELLE, Jean-Louis ROSE

Membres suppléants : Jean-Luc RAHARIMANANA, Christine COULANGE

DIPLOME UNIVERSITAIRE SOCIÉTÉ, LANGUES ET CULTURES DE MAYOTTE

Article 12 :

Le jury d'examens du DU SLCM est composé comme suit :

Présidente de jury : Mamaye IDRISS

Membres titulaires : Georgeta STOICA,

Membres suppléants : Bikoudaydi ANGATAHI

DÉPARTEMENT SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

Licence Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles -ST-PPPE

Article 13 - L1-ST-PPPE

Président de jury : Patrick TCHONANG YOUKAP

Vice-présidente : Rachel CLOAREC

Membres titulaires : Hamida MAHAMOUDOU, Othman BOUMDI, Thierry COMPTE, Clara LEFEBVRE, Simon RIVET, Benjamin ROBET LEGUIDE

Membres suppléants : Idrisse FAHARI, SAINDOU Hamza, Alexandre MAROUDIN VIRAMA

Article 14 - L2-ST-PPPE

Président de jury : Patrick TCHONANG YOUKAP

Vice-présidente : Rachel CLOAREC

Membres titulaires : Hamida MAHAMOUDOU, Othman BOUMDI, Thierry COMPTE, Clara LEFEBVRE, Simon RIVET, Benjamin ROBET LEGUIDE

Membres suppléants : Idrisse FAHARI, SAINDOU Hamza, Alexandre MAROUDIN VIRAMA

Article 15 - L3-ST-PPPE

Président de jury : Patrick TCHONANG YOUKAP

Vice-présidente : Rachel CLOAREC

Membres titulaires : Hamida MAHAMOUDOU, Othman BOUMDI, Thierry COMPTE, Clara LEFEBVRE, Simon RIVET, Benjamin ROBET LEGUIDE

Membres suppléants : Idrisse FAHARI, SAINDOU Hamza, Alexandre MAROUDIN VIRAMA

Licence Sciences dans le Premier Degré et Médiation Scientifique-ST- SPDMS

Article 16 :

Président de jury : Patrick TCHONANG YOUKAP

Vice-président : Nafez FOUAD

Membres titulaires : Hamida MAHAMOUDOU Christian BOURREL, Violaine BELAKDAR

Article 17 :

Le présent arrêté est valable pour l'année universitaire 2025-2026.

Article 18 :

Les Directeurs des Départements de recherche et de formation et les responsables des formations concernés sont responsables de l'exécution du présent arrêté pour ce qui les concerne.

Fait à Dombéni, le 6 décembre 2025

Le Président de l'Université de
Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED